



Reference : **BC/OLC/217/5003.11**

## **RAPPEL**

### **DATE LIMITE POUR LA SOUMISSION DE CANDIDATURES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION**

La Commission de l'Union africaine présente ses compliments aux Ministères des Affaires Etrangères/Relations Extérieures de tous les Etats membres et a l'honneur de se référer à sa précédente note verbale BC/OLC/217/4761.11 du 22 août 2011 sur la prochaine élection des membres de la Commission, prévue en janvier 2012 (copie jointe).

La Commission voudrait rappeler aux Ministères que tous les dossiers de candidature pour les postes de Président, de Vice-président et de Commissaires devraient être soumis à la Commission à **travers le Bureau du Conseiller juridique sous pli fermé** et que les dates limites pour la soumission des dossiers de candidature pour l'élection des membres de la Commission sont comme suit :

1. **Président : au plus tard le 15 septembre 2011,**
2. **Vice-président : au plus tard le 15 septembre 2011,**
3. **Commissaires :**
  - (i) Les Etats membres devraient soumettre les dossiers de candidature de leurs régions respectives **au plus tard le 15 août 2011 par l'intermédiaire des Doyens régionaux à Addis Abeba, à savoir Centre : République démocratique du Congo ; Est : Ouganda ; Nord : Egypte ; Sud : Zimbabwe ; et Ouest : Burkina Faso, ou alternativement par l'intermédiaire des Doyens régionaux au niveau Ministériel s'il y a différence avec les Doyens régionaux au niveau des Ambassadeurs.** La Commission voudrait rappeler que conformément à l'article 13 des Statuts de la Commission « ***le processus de nomination est basé sur des modalités convenues par la région.*** »
  - (ii) Les consultations régionales devraient être finalisées et les Doyens régionaux devraient soumettre les dossiers de candidature à la Commission **au plus tard le 15 septembre 2011.**
  - (iii) Le Groupe ministériel créé par l'article 14 des Statuts de la Commission assisté par une équipe de Consultants se réunira et finalisera son travail **au plus tard le 10 octobre 2011.**

La Commission voudrait attirer l'attention des Ministères sur la nécessité de respecter les conditions requises, en particulier, celles relatives au nombre et au genre des candidats à soumettre pour chaque portefeuille, afin d'éviter les difficultés qui peuvent émerger, étant donné qu'il n'y a pas de portefeuilles qui sont alloués préalablement aux régions :

- La difficulté ou l'impossibilité de ne pouvoir constituer une Commission complète ;
- La non représentation d'une région : Quand les élections commencent et les candidats hommes et femmes commencent à être éliminés de la liste, une région qui n'a pas de candidats restants peut se trouver non représentée à cause de manque de candidats. A cet égard, la Commission souhaiterait rappeler qu'aux élections de juillet 2003, le poste de Commissaire aux Affaires Economiques est resté vacant jusqu'au mois de janvier 2004 parce qu'il n'y avait pas de candidats hommes de la Région Sud. Pour les élections de 2008, le poste de Commissaire à l'Economie Rurale et à l'Agriculture n'a pas pu être occupé en janvier 2008 en raison de l'absence de candidates femmes pour ce poste de la Région Est, et les élections ont dû se tenir au cours de la Session Extraordinaire du Conseil Exécutif en mai 2008, convenue pour examiner le rapport sur l'Audit de l'Union Africaine à Arusha, Tanzanie.

La Commission voudrait indiquer qu'au cas où les régions ne seront pas en mesure de respecter les conditions requises, les règles et les modalités à la date limite arrêtée, toutes les candidatures reçues seront soumises au Groupe Ministériel pour examen et décision.

La Commission voudrait enfin rappeler à tous les Etats membres qu'elle fera circuler la liste des candidats aux postes de Président et de Vice-président le plus tôt possible après la date limite du 15 septembre 2011. Pour les Commissaires, les candidatures seront circulées après la sélection par le Groupe Ministériel ou tout autre niveau au plus tard le 26 octobre 2011 en vue de l'élection par la Conférence et le Conseil exécutif, respectivement en janvier 2012.

La Commission de l'Union Africaine saisit cette occasion pour renouveler aux Ministères des Affaires Etrangères/Relations Extérieures de tous les Etats membres l'assurance de sa très haute considération. DD

**Addis Abeba, le 5 septembre 2011**

**Aux : Ministères des Affaires Etrangères/Relations  
Extérieures de tous les Etats Membres**

**Ampl. : Missions Permanentes de tous les Etats Membres  
Addis Abeba**